SÉANCE DU 25 AVRIL 1862.

PRÉSIDENCE DE M. AD. CHATIN.

M. Eug. Fournier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril, dont la rédaction est adoptée.

Par suite des présentations faites dans la dernière séance, M. le Président proclame l'admission de :

MM. LARCHER, chef du bureau de l'instruction publique à la Préfecture de la Seine, place Lacépède, 9, à Paris, présenté par MM. Chatin et Cosson;

GARROUTE (l'abbé), professeur à l'École de Saint-Caprais, à Agen (Lot-et-Garonne), présenté par MM. Amblard et Eug. Fournier.

Dons faits à la Société :

1° Par MM. Roze et Bescherelle :

Muscinées des environs de Paris, fasc. 1 et 2.

2° Par M. Dujardin-Beaumetz :

De l'ataxie locomotrice.

3° De la part de M. Fée :

Sur la morphologie de la fleur de l'Iris.

Sur les arilles et les arillodes.

4° De la part de M. Duval-Jouve :

Nouvelles études sur le pétiole des Fougères.

5° De la part de M. de Martrin-Donos :

Plantes critiques du département du Tarn, 1er fragment.

6° De la part de M. Caruel :

Prodromo della Flora toscana, fasc. 2.

7° De la part de M. Vieillard :

Études sur les genres Oxera et Deplanchea.

8° En échange du Bulletin de la Société :

Atti dell' I. R. Istituto veneto, novembre et décembre 1861.

Journal de la Société impériale et centrale d'Horticulture, mars 1862.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'Acclimatation, février 1862.

L'Institut, avril 1862, deux numéros.

MM. Roze et Bescherelle font hommage à la Société d'un exemplaire des deux premiers fascicules de leur *exsiccata*, portant pour titre : *Muscinées des environs de Paris*.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Descroizilles, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. le Secrétaire général communique à la Société les dispositions réglementaires suivantes, arrêtées par le Conseil :

RÈGLEMENT SPÉCIAL DU COMITÉ CONSULTATIF.

Art. 1er. Le *Comité consultatif*, institué par la Société botanique de France dans sa séance du 28 mars 1862 (1), a pour mission : 1° d'aider, autant que possible, les membres de la Société dans la détermination des plantes nouvelles recueillies par eux en France ou en Algérie; 2° de concourir au classement des plantes destinées à entrer dans l'herbier de la Société.

Art. 2. Le Comité se composera de sept membres, nommés chaque année par le Conseil au scrutin secret. Les membres sortants seront rééligibles, et le Comité pourra demander l'adjonction des membres qu'il croira être à même de seconder utilement ses travaux.

Art. 3. Le Comité se réunira, au local de la Société deux fois par mois, à des jours et heures qu'il pourra fixer à son gré (provisoirement le premier et le troisième jeudi de chaque mois, à trois heures). Sont invités à s'adjoindre, le plus souvent possible, au Comité ceux des membres de la Société qui voudront prendre part à ses travaux.

Délibéré en Conseil, à Paris, le 15 avril 1862.

Le Président de la Société,
AD. CHATIN.

Le Secrétaire général,
W. DE SCHOENEFELD.

M. Chatin dépose sur le bureau des échantillons de *Spergula pentandra* L., destinés à l'herbier de la Société et recueillis par lui le jour même au Perray près Rambouillet (Seine-et-Oise).

(1) Voyez plus haut, p. 159.